

Enquête Publique
sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
de Nurieux-Volognat

CONCLUSIONS MOTIVÉES du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Document B

CONCLUSIONS MOTIVÉES

Ainsi que développé dans le rapport, l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nurieux-Volognat s'est déroulée du 9 juin 2017 au 10 juillet 2017.

Elle a eu lieu dans de bonnes conditions . La Mairie de Nurieux-Volognat et les Responsables de Communauté de Communes du Haut Bugey ont répondu à toutes mes demandes d'informations complémentaires sur ce dossier qui a fait l'objet d'une étude sur une longue période de 2010 à 2016.

La commune de Nurieux - Volognat a élaboré un projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal. Cette révision a été prescrite par délibération en date du 4 février 2010.

La Communauté de communes Haut Bugey à laquelle appartient la commune est devenue compétente en matière d'urbanisme depuis l'entrée en vigueur de la loi ALUR le 27 mars 2014. Elle a arrêté le projet de révision du PLU de Nurieux-Volognat par délibération en date du 9 avril 2015.

Le dossier d'enquête permet d'avoir une connaissance satisfaisante du projet.

Ce projet de PLU concerne l'ensemble du territoire communal. Il est destiné à remplacer le Plan d'Occupation des Sols qui régit la constructibilité et l'aménagement.

Je considère que ce projet présente :

-des éléments positifs :

Ce projet permet un développement maîtrisé du village en concentrant les constructions nouvelles dans les 2 bourgs de Nurieux et de Volognat pour modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain. Il prévoit une ZAC, pensée à l'échelle de la CCHB, qui permettra de bénéficier de la proximité de la gare desservie par le TGV et de l'échangeur d'autoroute pour le développement de l'activité industrielle et artisanale.

Il protège les milieux naturels et forestiers, et assure la pérennité de l'activité agricole qui assure l'entretien du territoire.

Il préserve les éléments naturels du paysage et les trames vertes et bleues.

-un point négatif :

Le nombre de 22 secteurs de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) ne revêt pas un caractère exceptionnel et de ce fait des possibilités d'extension de bâtiments d'habitation en zones A et N sont ouvertes en contradiction avec la volonté d'exclure l'extension de l'habitat dans les hameaux.

La loi ALUR a restreint le recours aux STECAL en renforçant leur caractère exceptionnel conformément au principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles.

Dans le mémoire en réponse, la CCHB déclare envisager la suppression de la plupart des STECAL, à l'exception des STECAL spécifiques comme la Nic pour la station d'épuration et la Nr pour l'activité de restauration.

Après avoir

-étudié le dossier,

-visité les lieux,

-effectué l'analyse du projet,

-rencontré Madame le Maire de la commune et les Responsables de la Communauté de Communes,

-recueilli des informations complémentaires,

-examiné et répondu aux observations du public,

-pris en compte les éléments contenus dans la note sur les avis des Personnes Publiques Associées et le mémoire en réponse,

J'estime que ce projet :

- respecte les principes de développement territorial dans une logique de développement durable économe de l'espace,
- préserve les paysages en évitant l'étalement urbain et respecte la richesse des milieux naturels ,
- limite les zones constructibles aux secteurs proches des équipements collectifs.

Je conclus cette enquête après examen du dossier, de ses caractéristiques contenues dans la document A, des informations reçues au cours de l'enquête.

Considérant la position prise suite aux avis des PPA,
- de n'ouvrir qu'une seule 1AU dans le secteur « Ecoles »,
- de classer l'emplacement réservé n°4 prévoyant des équipements
scolaire et périscolaire en zone UE ,
- de classer la zone humide de Volognat en zone N,

j'émet un AVIS FAVORABLE, sur le projet de révision du Plan Local
d'Urbanisme de Nurieux-Volognat.

Fait le 28 juillet 2017

Le Commissaire-Enquêteur:



Daniel ROBIN

